

BULLETIN D'INFO DE L'ACTE

SYNTHESE DE LA 3E PLENIERE DE L'ASSEMBLEE POUR LE CLIMAT ET LA TRANSITION ENERGETIQUE

Une nouvelle impulsion

La troisième plénière de l'Assemblée pour le climat et la transition énergétique (ACTE) s'est réunie vendredi 26 mars à distance.

Une cinquantaine de personnes était présente pour échanger sur les dernières avancées en région Centre Val-de-Loire en matière de pilotage de la transition énergétique. Les membres ont aussi partagé les outils en cours de création qui viendront renforcer leur capacité d'action.

La deuxième partie de la journée a été consacrée très largement au sujet de la mobilité avec un focus sur plusieurs initiatives d'acteurs de terrain, puis une « rencontre virtuelle » en petits groupes pour échanger entre acteurs. Un moment plus informel qui fait écho aux propos du Président de la Région, pour qui « *l'ACTE est ce creuset de l'échanges, de l'observation et du développement de l'action collective* ».



Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU, demande de décréter l'état d'urgence climatique



Regard(s) sur l'actualité verte

Que s'est-il passé dans l'actualité depuis 6 mois ? C'est par un tour des informations les plus importantes en matière d'avancées pour le climat que la 3^{ème} plénière de l'ACTE a débuté vendredi 26 mars 2021. A l'international d'abord avec deux événements majeurs : l'annulation par le nouveau président américain du retrait des Etats-Unis de l'accord de Paris et le discours d'Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU qui a réclamé de décréter l'état d'urgence climatique absolue. En France, trois actualités ont été mises en avant : la condamnation de l'Etat pour non-action climatique, la fin de la Convention citoyenne pour le climat après 17 mois de travaux et le début de l'examen de la loi Climat et résilience. Pour Hervé Brûlé, directeur de la DREAL, le jugement sur l'Affaire du siècle « *interpelle la société sur sa capacité à gérer la transition écologique et climatique* ». Ce dernier s'est inquiété d'une autre actualité : « *l'augmentation assez forte des réticences sur les énergies renouvelables comme l'éolien* ». Et de souligner l'importance du plan de relance et du virage à prendre vers plus de « sobriété ».

Le vice-président délégué à la Transition écologique et citoyenne de la Région Centre Val-de-Loire a, de son côté, relevé le « *caractère vertigineux* » du sujet climatique puisqu'au regard de la COP 21, « *nous sommes seulement à 30% des engagements pris* » et du défi à rapprocher les enjeux de production et de consommation. Mais nous pouvons aussi pointer des avancées comme « *les deux expérimentations menées dans le cadre du projet Réussissons ensemble la transition énergétique initié par la Région car il faut penser la transition au plus près des territoires en créant des systèmes énergétiques territoriaux* ».

Pour Mohammed Amjahdi, directeur régional de l'ADEME, le plan de relance se traduit par des actions concrètes sur le territoire (sur les friches notamment) et rappelle les enjeux de l'ACTE qui « *accompagne et concrétise cette mobilisation* ».

DANS CE NUMÉRO

**PILOTER UNE
TRANSITION BAS
CARBONE**

**MIEUX
COMMUNIQUER**

**FOCUS SUR LA
MOBILITE ET
L'ENERGIE**

OUTIL

Piloter une transition bas-carbone

Stéphanie Maréchal, chargée de mission à la direction de l'Environnement et de la transition énergétique de la Région a présenté le travail du réseau régional des observatoires : [un tableau de bord de la transition bas-carbone](#).

Centraliser les principaux indicateurs de suivi

« Pour favoriser le débat public (...) il est nécessaire de fournir un socle commun d'informations et une vision structurée de l'ensemble des transformations et des évolutions nécessaires à cette transition ». Au préalable, il a fallu identifier et réunir les acteurs compétents, et créer le réseau régional des observatoires. L'enjeu de ce réseau : pouvoir renforcer cette coordination entre observatoires, fédérer des méthodes de travail et simplifier le partage et la mutualisation des données.

Depuis le début d'année, le réseau s'est engagé dans la préfiguration de ce tableau de bord encore en construction. Grâce à une méthode de travail « itérative et agile », le groupe sera en mesure de présenter une première version du tableau de bord en septembre 2021. Le pilier Observation s'intéresse aussi aux réflexions sur le suivi-évaluation du SRADDET et de la COP régionale conduits en parallèle.



Cartographier l'existant à l'échelle régionale

Un exercice de « cartographie de l'existant » d'autant plus important que les objectifs fixés par le SRADDET sont régionaux. Une méthode à inventer pour « mettre en réseau les PCAET ». Mais alors pourquoi ce choix du nom « bas-carbone » ? « Pour avoir cette vision large de ce que doit être la transition » et pour que le terme ait une cohérence avec l'ensemble des indicateurs du tableau de bord. La transition bas-carbone est aussi, rappelons-le, en lien avec les objectifs nationaux d'atteinte de la neutralité carbone en 2050.

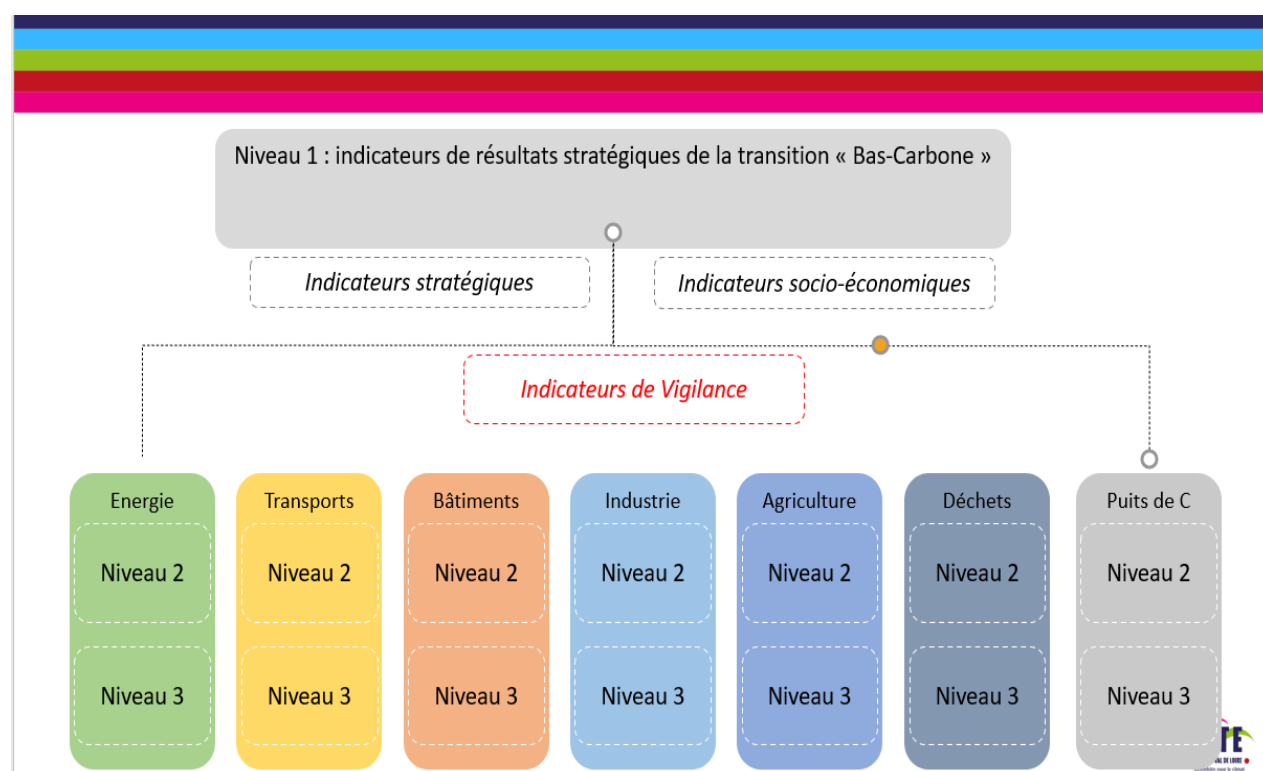
En conclusion de la matinée, le Président de la Région, a tenu à rappeler que l'action à l'échelle locale est « essentielle pour contribuer aux défis de la planète ». Cette assemblée sera utile et réactive pour « incarner la transversalité (...) si nous avons des objectifs communs articulés ».

QUESTIONS-REPONSES

Référencer le normé et ce qui l'est moins

A l'issue de la présentation de ce futur tableau de bord, plusieurs questions ont émergé notamment sur la mise en place de nouveaux indicateurs. A ce sujet, Catherine Guimard de l'ADEME Centre Val-de-Loire a précisé que les différents groupes thématiques, s'appuyaient sur des données existantes. La complexité et l'intérêt du travail actuellement mené sur les emplois verts par exemple résident dans les compléments entre « des référencements déjà normés » et le fait « d'aller chercher comment mesurer certains emplois de la transition peu caractérisés ». Un équilibre est donc à trouver.

Comment les territoires peuvent-ils se saisir de ces indicateurs ? Ces derniers sont élaborés dans un premier temps à une échelle régionale et non infrarégionale. Mais chaque observatoire, comme l'OGERES, peut valoriser la donnée à l'échelle de l'EPCI. C'est donc un interlocuteur privilégié pour tous les acteurs qui élaborent leur SCOT ou leur PCAET dans le diagnostic et la définition des objectifs. Dans le cadre du SRADDET et des schémas infrarégionaux, il sera possible d'obtenir des indicateurs à l'échelle de chaque EPCI pour leur permettre d'élaborer et de suivre leur propre schéma. Pascale Festoc de la DREAL a par ailleurs ajouté que ces indicateurs du tableau de bord seront accompagnés d'une fiche méthodologique, utilisable par les territoires dès lors que la donnée se décline à leur échelle.



Les indicateurs de vigilance regrouperont des indicateurs de contexte du changement climatique observé sur le territoire régional et de l'adaptation du territoire face à ces changements. A noter qu'ils ne sont pas encore retenus à ce stade.

Le niveau 1 regroupe l'ensemble des indicateurs phares de la transition bas-carbone à un niveau agrégé afin de présenter une vision synthétique des transformations. Il ne doit pas comporter plus de 10 indicateurs. Une partie est directement liée aux objectifs régionaux du volet climat-air-énergie du SRADDET. Les autres indicateurs « socio-économiques » et « climatiques » doivent permettre de donner à voir les autres enjeux de la transition bas-carbone (emploi et formation, empreinte carbone, précarité énergétique etc.)

Le niveau 2 vise à donner une vision des transformations structurelles au sein de chaque secteur d'activité considéré, en suivant notamment l'évolution des consommations d'énergie, des émissions de GES et des principaux paramètres structurants de l'évolution du secteur, en matière d'activité ou de demande, voire d'intensité énergétique ou carbone. **Le niveau 3** propose de documenter plus précisément l'état d'avancement de la transition au niveau de la mise en œuvre. Pour chaque secteur, plusieurs « leviers de transformation » peuvent être définis correspondant aux enjeux stratégiques et aux axes de décarbonation du secteur.

COMMUNIQUER

Le manifeste : défis, valeurs et socle commun

« Concis, précis et concret », [le manifeste de l'ACTE](#) a été bien accueilli par les participants. Parmi les suggestions d'amélioration : une meilleure visibilité de l'échelon local dans l'organigramme mais aussi de l'ACTE dans l'écosystème régional de la transition énergétique ; être plus clair sur la synergie attendue et sur le volet sensibilisation.

Un temps de travail a été consacré à la finalisation d'un manifeste pour permettre de rendre lisible les objectifs, les valeurs, les enjeux et les défis de l'ACTE.

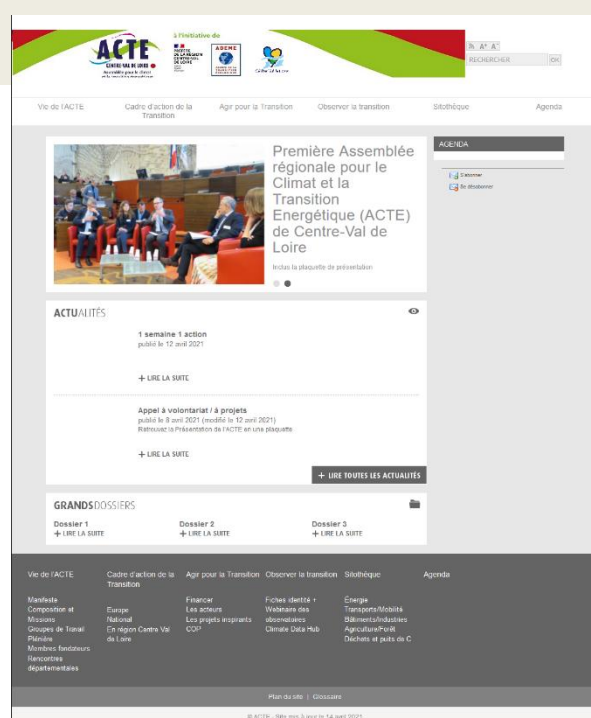
Si le souhait de rendre les actrices et acteurs locaux plus visibles a été affirmé, les membres de l'Assemblée se sont retrouvés dans le texte qui rappelle la nécessaire co-construction de la transition et articulation du local et du régional.

Une vision à 360 degrés, une gouvernance plurielle

L'accent est également mis sur la vision à 360 degrés et la gouvernance plurielle, deux caractéristiques de l'ACTE.

Enfin, le manifeste rappelle les 4 piliers de l'ACTE : observer et évaluer la transition ; financer et outiller la transition ; faire vivre l'ACTE avec les réseaux d'acteurs de la transition énergétique et écologique ; soutenir l'action territoriale.

Deux enjeux et un défi ont émergé des discussions : comment mieux faire savoir pour inspirer et quel est le lien de l'ACTE avec le grand public ? Et comment penser la transition énergétique dans un monde où le climat change.



SITE INTERNET

Rendre tangible les travaux et l'action

Pascale Festoc de la DREAL a présenté les principaux objectifs du futur site Internet de l'ACTE qui proposera dans un premier temps :

- Une « présentation » de l'ACTE avec le manifeste, l'organigramme, le fonctionnement et les contacts, le compte-rendu des plénières
- Des « actualités » avec un agenda et la valorisation d'initiatives des membres
- Des « ressources » avec les éléments produits par les 4 piliers de l'ACTE.

MIEUX SE CONNAITRE

Echanges entre acteurs de la transition

Un speed-dating a été organisé l'après-midi entre acteurs de la transition énergétique. Le but ? Profiter des échanges informels en plus petits comités pour mieux se connaître. Au menu : le financement, la mobilité (thème de la journée, voir page suivante) et la biodiversité.

Le premier sous groupe était dédié au « Tremplin pour la transition écologique des PME » animé par Romain Eglé de ADEME. Tremplin est un nouveau guichet qui fait la part belle aux TPE/PME souvent oubliés du système de subventions publiques, notamment dans le domaine de la transition écologique. Ce dispositif permet de financer de nombreuses actions, très diverses, avec des montants

forfaitaires non négligeables pour certaines. Sa force ? Son système de montage de dossier rapide et efficace pour des acteurs qui n'ont pas les ressources humaines nécessaires pour y consacrer beaucoup de temps.

Dans la salle consacrée à la biodiversité, les participants ont salué le projet mené par [FNE Centre-Val de Loire](#) et son réseau, qui permet de replacer la biodiversité au cœur des préoccupations des acteurs du territoire afin que celle-ci ne soit pas oubliée dans le processus de transition énergétique mené en région.



FOCUS SUR LA MOBILITE

Une stratégie territoriale dans une trajectoire nationale

Le sujet de la mobilité a été le fil conducteur de la seconde moitié de la plénière. Un focus utile au regard de l'importance d'un secteur, les transports, qui représente à lui seul près d'un tiers de l'énergie finale en France et qui est aussi le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre (GES) avec près de 40% des émissions totales.

Réinterroger les pratiques individuelles et collectives de mobilité

Pour la région Centre Val-de-Loire, c'est un secteur où se concentre beaucoup de démarches et d'expérimentations. A l'échelle nationale, Après la loi d'orientation des mobilités (2019),

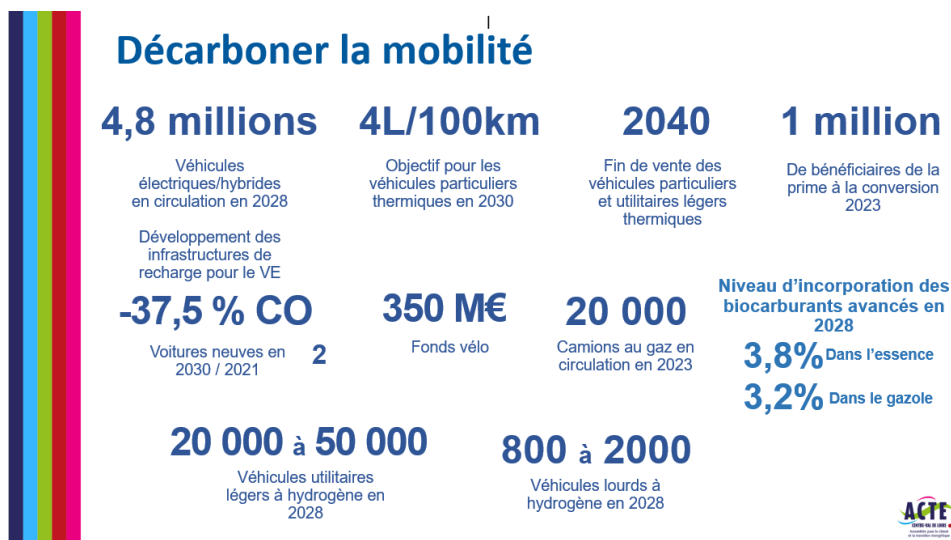
les déplacements sont au cœur d'un des chapitres de la loi Climat et Résilience. Enfin, il est pertinent de placer la trajectoire en termes de mobilité dans la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Atteindre la neutralité carbone

Sur ces deux stratégies, Pascale Festoc de la DREAL a rappelé les objectifs nationaux : mettre la France sur une trajectoire permettant de limiter le réchauffement planétaire à 2 degrés et atteindre la neutralité carbone dans la 2^e moitié du 21^e siècle. La neutralité étant l'équilibre entre les émissions de GES sur le

territoire national et les capacités d'absorption de carbone. Les territoires peuvent-ils tous l'atteindre ? A notre échelle, « viser la neutralité, c'est mobiliser tous les leviers au maximum de leur potentiel ».

Dans le secteur de la mobilité, l'objectif est la « décarbonation » même s'il restera un petit socle incompressible d'émissions de GES lié à l'aérien. Il faut donc s'inscrire dans une « logique de rupture par rapport à la situation actuelle ». Rappelons qu'entre 1990 et 2015, les émissions de GES ont augmenté de 12%. Il va désormais falloir viser une réduction de 28% en 2030 par rapport à 2015, ce qui correspond à une consommation énergétique attendue en baisse de plus de 16%.



Quelques chiffres : objectifs fixés par la loi et outils mis en place pour infléchir les courbes

ACTIONS

Quels sont les leviers ?

Maîtriser la demande de déplacements (télétravail, visio-conférences...), encourager au report modal ou massifié (covoiturage, transports collectifs...); évoluer vers de nouvelles technologies (biogaz, électricité hydrogène...) en les adaptant au type de véhicule (légers ou transports de marchandises); soutenir les collectivités locales et les entreprises dans la mise en place d'initiatives innovantes. D'autres actions agissent indirectement sur les émissions liées à la mobilité : développer des formes urbaines résilientes et économes en carbone, encourager les citoyens dans des changements d'usage ou encore s'appuyer sur le développement de zones à faibles émissions pour mettre en place des mécanismes d'incitation.

Pour aller plus loin : [la stratégie nationale de développement de la mobilité propre](#) et [la loi d'orientation des mobilités](#) dite LOM.

DECLINAISON

Le volet mobilité dans le SRADDET

William Palis, chargé de mission transition énergétique à la Région Centre Val-de-Loire a présenté les grands points du volet énergie/mobilité dans [le SRADDET](#). Les objectifs de ce schéma sont de réduire la consommation énergétique finale de 43 % en 2050 par rapport à 2014 pour atteindre la sobriété; atteindre 100 % de la consommation régionale d'énergie couverte par la production en région d'énergies renouvelables et de récupération; tendre vers une réduction de 50 % des émissions globales de GES d'ici 2030, de 65 % d'ici 2040, de 85 % d'ici 2050; réduire de 100 % les émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique entre 2014 et 2050. « Sur la mobilité, les objectifs sont encore plus exigeants » puisqu'il est recherché une baisse d'environ 60% de la consommation d'énergie. Sur les émissions de GES, c'est la neutralité carbone qui est attendue d'ici 2050. Ces deux objectifs sont à mettre en perspective avec ceux

de la production d'énergies renouvelables comme le biogaz pour les véhicules au GNV (gaz naturel pour véhicule), le photovoltaïque et l'éolien pour les véhicules électriques ou à hydrogènes. Les leviers pour atteindre ces objectifs sont multiples : réduire de 5 points la part modale du transport routier de marchandises dès 2030, et de 15 points à l'horizon 2050; développer une offre de mobilité alternative à la voiture individuelle, notamment le vélo, favoriser un urbanisme plus compact et durable pour une meilleure articulation entre urbanisme et transports; encourager la baisse de l'usage de la voiture individuelle solo et l'essor des modes durables tant pour les voyageurs que pour les marchandises; encourager le développement des énergies propres dans les transports en commun et pour les véhicules particuliers, développer la filière hydrogène renouvelable dans la région.



Parmi les objectifs opérationnels : développer une offre de mobilité alternative à la voiture individuelle.

PROJET

Un schéma d'avitaillement

Sur la mobilité renouvelable et décarbonée

La Région Centre Val-de-Loire va conduire une étude pour un schéma directeur d'avitaillement pour la mobilité renouvelable et décarbonée. Son objectif ? Identifier les zones favorables à l'implantation d'infrastructures d'avitaillement pour alimenter les véhicules électriques mais aussi ceux fonctionnant au biogaz ou à l'hydrogène dans une logique de maillage du territoire régional ; mobiliser les acteurs économiques et publics des territoires sur ces zones stratégiques. L'appel d'offres a été lancé, l'étude devrait démarrer début mai (voir ci-dessous).

Priorité aux transports de marchandises et de passagers

Concernant le type de mobilité, il s'agira prioritairement des transports de marchandises et de passagers, de flottes des collectivités et des entreprises car pour installer ce type de station, il faut qu'il y ait beaucoup de flux. Pour planifier ce travail, des échéances ont été fixées : à 2026, 2030, 2040 et 2050.

Sur la méthode, trois phrases successives vont être réalisées : une première de recueil, d'analyse et de synthèse des données existantes ; une deuxième de mise en œuvre et d'animation de groupes de travail avec des acteurs locaux et une troisième de rédaction d'un schéma directeur avec le déploiement des infrastructures de distribution a minima à l'échelle d'un EPCI (voir calendrier des phases ci-dessous).



Bus au gaz naturel pour véhicules (GNV)



Un des objectifs du schéma : identifier les zones favorables à l'implantation d'avitaillement pour alimenter les véhicules électriques, au biogaz ou à hydrogène.

COMPOSITION

Acteurs et gouvernance

Le comité de pilotage de suivi de l'étude composé des services de la Région et du prestataire.

Les groupes de travail réunissent

- Les syndicats départementaux d'énergie et le conseil départemental du Loiret
- Les métropoles/agglomérations et leur autorité organisatrice des mobilité (AOM), EPCI'
- Les principaux transporteurs/logisticiens implantés en région CVDL
- Les énergéticiens (ENEDIS, RTE, AVERE, GRTgaz, GRDF, Storengy, Engie, EDF)
- les associations/pôles/clusters qui travaillent sur le sujet de l'énergie notamment électrique dans la mobilité (Pôle S2E2, AVERE...)
- La délégation régionale de France hydrogène, le comité régional Hydrogène au Centre
- Les directions de la Région concernées par le sujet ; les services de l'Etat
- L'ADEME, la DREAL.

Retrouver l'intégralité de la présentation en cliquant [ici](#)

DEBAT : QUELLE ENERGIE VERTE ?

Un des enjeux pour les collectivités est le choix du vecteur énergétique le moins polluant. Cette question dépasse largement la question de la production locale potentielle.

Pour tenter d'aider les collectivités, un kit d'aide à la décision est en préparation pour identifier tous les paramètres utiles : les usages, les disponibilités dans le véhicule (place de la batterie par ex), le plan de charge, les coûts etc. Autre piste : le « rétrofit », c'est-à-dire partir de l'existant et le transformer (comme changer le moteur d'un car), ce qui permet une transition plus douce et des coûts moins importants.

A cela s'ajoutent la difficulté du manque de solutions des constructeurs européens sur l'hydrogène et les concurrences entre ces nouvelles technologies.



RESULTATS PROSPECTIFS

Etude biogaz pour le déploiement de stations GNV/BioGNV

L'accès au biogaz dans la région est difficile. En 2020, cette dernière comptabilisait 6 stations (dont 2 en projet) alors que l'Ile-de-France en comptait 35, la Bourgogne Franche-Comté 11, Auvergne Rhône-Alpes 29, Aquitaine 17 et Pays-de-la-Loire et Normandie, une trentaine. C'est ce constat qui a encouragé l'étude biogaz réalisée pour l'entente Territoire d'énergie Centre Val-de-Loire. Maxime Rabaud, chargé de mission du Syndicat d'énergie (SDE) d'Eure-et-Loir et porte-parole de l'Entente en a présenté les conclusions. Cette étude, menée avec le soutien de GRDF et de GRTGaz, avait pour objectifs d'identifier les besoins et attentes des acteurs du transport en terme d'infrastructures de ravitaillement ; d'établir un

schéma directeur de déploiement de stations GNC/bioGNC sur les années à venir (le GNC est le gaz naturel comprimé, c'est une filière du GNV - gaz naturel véhicule) ; d'orienter les porteurs de projet pour mailler la région en infrastructures GNC/bioGNC.

22 stations publiques en 2023, 55 en 2028 ?

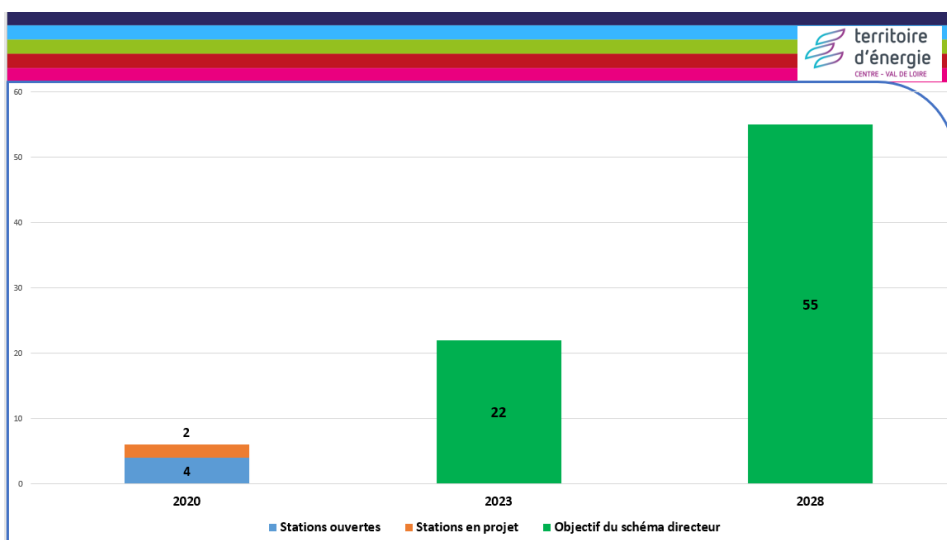
La région possède un registre de production au biogaz très largement suffisant (par rapport à la trajectoire de transformation de la flotte au GNV).

Selon les prévisions (voir projection ci-dessous), il pourrait y avoir 22 stations publiques, donc ouvertes à tous, en 2023.

A l'horizon 2028, ce serait 55 stations réparties entre le Cher (5), l'Indre (8), l'Indre-et-Loire (9), le Loir-et-Cher (10), le Loiret (15), l'Eure-et-Loir (8). Il faudra superposer à ces chiffres prospectifs les besoins locaux et la nécessité d'avoir ce maillage pour « donner une impulsion aux acteurs du territoire ».

Amorcer une réflexion dans chaque département

La concrétisation de projets de station GNC/bioGNC devra intégrer des besoins locaux de flottes captives publiques sous la responsabilité des collectivités locales : transport scolaire, ramassage des déchets, utilitaires des services techniques, etc.



Projection du nombre de stations GNC en région Centre Val-de-Loire

PROJECTION

Une baisse du rejet de CO2

Selon les projections de consommation, on estime qu'il y aura en 2023 800 véhicules type camions, bus, cars, soit une consommation de 200 Gigawattheures par an. En 2028, ce sont 2000 « camions » soit 500 GWh/an. Si 100% de cette consommation est issue de biogaz, cela permettrait d'éviter le rejet de 130 000 tonnes de CO2 dans l'atmosphère, soit 1700 poids-lourds diesel en moins.

Ces résultats sont basés sur des données macroscopiques des secteurs du transport routier de marchandises et du transport routier de voyageurs.

Retrouver la présentation de l'étude sur [ce lien](#)

ZOOM

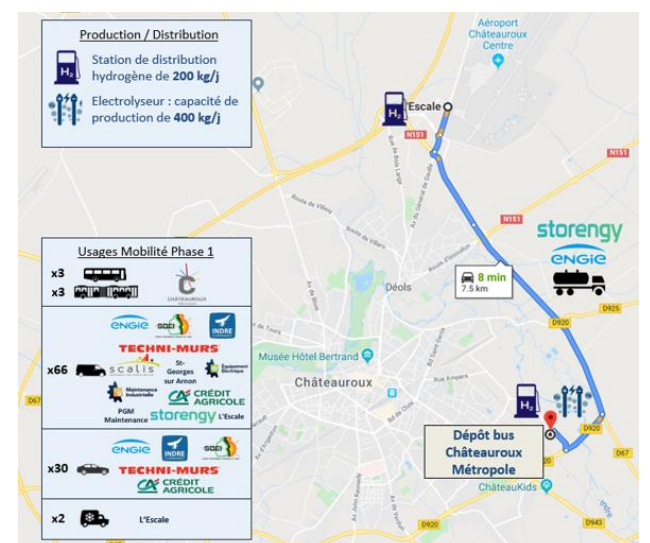
Le projet Hyber à Châteauroux

Marion Bonnet, chargée de mission à l'agglomération de Châteauroux a présenté le [projet Hyber](#), une initiative ambitieuse. L'objectif est de créer un écosystème hydrogène sur le département de l'Indre, centré sur la ville de Châteauroux, et desservant l'ensemble du territoire.

Initié en 2018/2019, le projet poursuit plusieurs objectifs : l'installation d'un électrolyseur de 400 kg/jour au site du dépôt de bus de Châteauroux, avec une station de ravitaillement en hydrogène de 200 kg/jour, et permettant des recharges à 350 et 700 bar. L'électrolyseur sera pour partie alimenté en électricité à partir d'un parc photovoltaïque nouvellement aménagé et installé sur un terrain voisin appartenant à Châteauroux Métropole. Mise en service : 1er trimestre 2023. L'aménagement d'une deuxième station à l'Escaze, au nord de Châteauroux en bordure de

l'autoroute A20, axe stratégique de transport de marchandises entre les marchés du sud de la France et de Paris est prévue au 1er trimestre 2024. Cette station sera alimentée en hydrogène à partir de la station principale. Ces infrastructures permettront rapidement le déploiement d'une centaine de véhicules à pile à combustible (6 bus, 60 VUL, 30 véhicules particuliers) et à moyen terme, de camions à pile à combustible (à partir de 2024) par des exploitants de flottes locales.

Le site d'implantation du projet est une ancienne friche actuellement en reconversion. Des panneaux solaires photovoltaïques seront installés sur le toit du dépôt bus pour alimenter en hydrogène vert ; l'électrolyseur sera alimenté à 15% par l'électricité produite localement, le reste sera de l'électricité avec garantie d'origine renouvelable.



Deux stations hydrogène vont être mises en place autour de Châteauroux. Début des travaux : avril 2021.

[RETOUR](#)

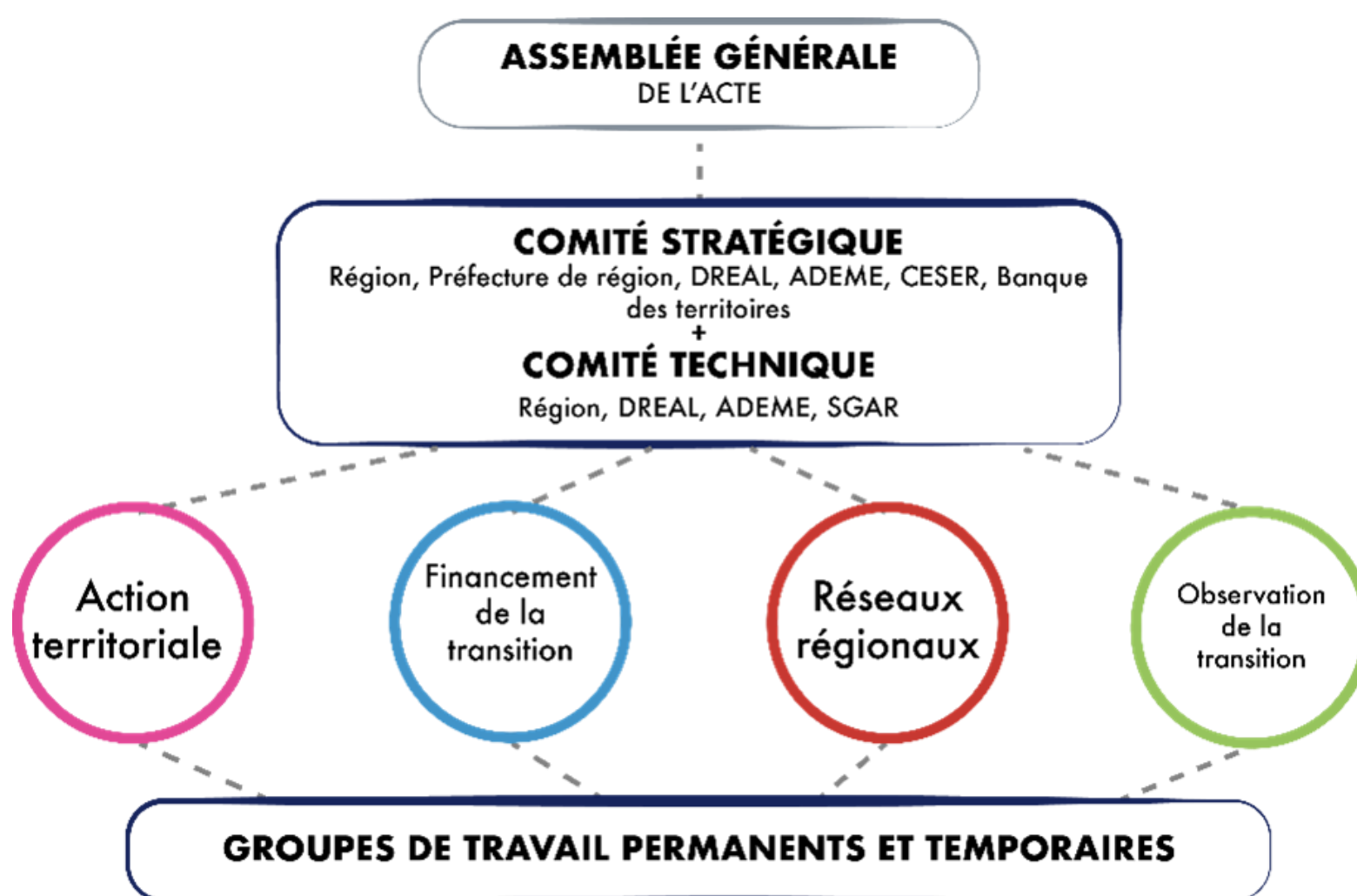
Cap sur la COP

L'accord COP régional a été voté par le Conseil Régional et signé par les membres du comité de pilotage le 3 février 2021. A cette occasion, l'ADEME, la Banque des Territoires, le WWF France, la BPI étaient présents. « *Un point d'étape important qui a permis de clarifier nos objectifs, d'identifier les engagements pris par les différents partenaires et de développer une méthode de travail collective* » selon Laure-Emilie Angevin, directrice régionale de la COP Centre Val-de-Loire. Cet accord a également marqué le début des ateliers « cap sur la COP », un format revu en raison des conditions sanitaires. 25 ateliers sur deux mois ont donc été organisés avec comme objectifs de partager un état d'avancement des projets et des coalitions, de favoriser la mise en relation entre parties prenantes du territoire, de croiser les regards lors de groupes de travail (ex : élaboration du cadre de suivi et d'évaluation de la COP régionale), de présenter des dispositifs de financements et de partager de bonnes pratiques (comme le label « achat responsable »).

Plus de 500 personnes ont participé aux ateliers ainsi que les 35 coalitions. Un cadre de suivi de l'évaluation est en cours d'élaboration ainsi que les éléments de communication auprès du grand public (site Internet). Parmi les chantiers en cours de finalisation : le développement d'un centre de ressources par Dev' Up pour accompagner les entreprises dans leur transition écologique et l'élaboration du plan de transition du Conseil Régional.

Pour découvrir des projets portés par les acteurs du territoire dans le cadre de la COP régionale et les travaux des coalitions, déposer un engagement, faire labeliser « COP régionale » un événement que vous organisez, vous engager en tant que COPérateurs, rendez-vous [sur le site de la COP](#). Pensez également à vous inscrire à la newsletter de la COP régionale pour vous tenir informés des dernières actualités !

ORGANIGRAMME DE L'ACTE



A SUIVRE

Afin de mieux cartographier les membres de l'ACTE, un questionnaire leur avait été envoyé. Les questions portaient sur les défis à relever, les points d'appui pour y parvenir et les principaux freins pour mettre en œuvre leurs actions. Le questionnaire est toujours ouvert et nous vous invitons à y répondre [ici](#)